



PALAIS DE L'ÎLE
MUSÉES D'ANNECY

RESTAURATION DU PALAIS DE L'ÎLE

2016-2017



ANNECY-LE-VIEUX





Palais de l'Île après restauration, juillet 2017
Photo Dominique Lafon

SOMMAIRE

LE PALAIS DE L'ÎLE

Une « maison en forme de galère ».....	3
Destruction ou conservation du Palais ? Une longue incertitude.....	4
Préserver un édifice pittoresque.....	7
Les travaux 2016-2017.....	8
Les équipes du chantier et les financements.....	12

PALAIS DE L'ÎLE MONUMENT HISTORIQUE

UNE « MAISON EN FORME DE GALÈRE »

Apparu entre le 11^e et le 12^e siècle, le Palais de l'Île est né autour d'une maison forte quadrangulaire qui est agrandie au cours des siècles suivants. Au 14^e siècle, les fonctions de prison mais aussi d'atelier monétaire des comtes de Genève sont attestées. À la fin du 16^e siècle, le bâtiment est transformé pour devenir palais de justice.



Extrait du Theatrum Sabaudiae, 17^e s.

De la prison au monument historique

Au 18^e siècle, le bâtiment abrite des fonctions administratives tout en conservant sa fonction principale de prison qui cesse en 1865. La démolition du Palais est alors souhaitée par le conseil municipal d'Annecy.

Après plus de quarante années d'incertitude au cours desquelles la démolition a été régulièrement votée - ou réaffirmée - par le conseil municipal, le Palais de l'Île s'est trouvé au cœur des élections municipales et a provoqué de nombreuses interventions dans les colonnes de la presse locale.

Décision inattendue et historique : le 16 février 1900, le Palais de l'Île est classé monument historique. Il est donc, théoriquement, sauvé de la destruction. Mais le Palais a trop suscité de débats pour qu'on en reste là. On trouvera plus loin un avant-goût des nombreux rebondissements qui ont jalonné l'histoire du Palais de l'Île et des anciennes prisons.

Un siècle de travaux

À la suite de son classement comme monument historique, la première restauration du Palais de l'Île a lieu entre 1900 et 1905. Dans ses choix de restauration, l'architecte Charles Suisse renforce son caractère pittoresque. En 1939, son environnement est classé au titre des sites. L'édifice fait l'objet d'attentions régulières tout au long du 20^e siècle. Des travaux de maçonnerie et de couverture sont programmés en 1930. En 1983-1984, la tour escalier et les façades côté place sont restaurées. En 2008, les marches de l'escalier en vis et les enduits sont refaits.

Le Palais de l'Île aujourd'hui

Depuis 2004, dans le cadre du label national Villes d'art et d'histoire, le Palais de l'Île accueille des expositions qui permettent de comprendre l'architecture et le patrimoine de la région d'Annecy. Sa mise en valeur a lieu grâce à des visites et des expositions. Cependant, pour des raisons de conservation du patrimoine et de fragilité de la structure de la charpente, une nouvelle restauration a lieu en 2016-2017.

DESTRUCTION OU CONSERVATION DU PALAIS ? UNE LONGUE INCERTITUDE

1860-1900

Au lendemain de la réunion de la Savoie à la France en 1860, l'administration impériale de Napoléon III trouve à Annecy une prison vétuste. Par conséquent, elle décide de la construction d'une nouvelle prison qui accueille ses prisonniers à partir de 1865.

Que faire des anciennes prisons ?

La question de l'avenir des anciennes prisons est soulevée une première fois au conseil municipal du 25 juillet 1863. Le préfet a sollicité les conseillers municipaux pour connaître leur point de vue sur le sort des bâtiments qui sont propriété de l'État.

Leur réponse est claire : ils demandent que les bâtiments des prisons actuelles soient rasés pour cause d'insalubrité publique. Une démolition rapide est alors vivement souhaitée : elle sera renouvelée, autant par la municipalité que par la population.

Des sursis à la démolition

En 1864, demande inattendue : celle des Dames de la Charité qui souhaitent installer provisoirement un asile de vieillards dans les bâtiments de l'île.

En décembre 1865, le préfet et le maire, président de droit du bureau de bienfaisance qui paiera la location à l'Etat, signent le bail de mise à disposition des anciennes prisons pour l'asile. Les Dames de la Charité pourront occuper provisoirement les lieux, au mieux, durant une période de cinq années.

Plutôt que de payer une location, la ville d'Annecy choisit d'acheter les vieilles prisons. En février 1873, le décret du président de la République Adolphe Thiers reconnaît « d'utilité publique dans la ville d'Annecy, la démolition du bâtiment des anciennes prisons » et il accepte la proposition d'acquisition par la ville.

Le 2 août 1873, la ville devient propriétaire du Palais de l'île.





Indécision...

Le conseil municipal a maintenant toutes les cartes en main pour programmer la démolition rapide du Palais de l'Île.

Cependant, l'asile n'ayant pas d'autre lieu à sa disposition, et la ville n'ayant pas progressé sur un projet d'aménagement de l'île, la municipalité reconduit le bail de l'asile qui est perçu comme un progrès social important.

À l'automne 1880, l'asile de vieillards abandonne enfin le Palais de l'Île après une occupation temporaire qui aura duré quinze années. Les Dames de la Charité installent leur institution dans un secteur un peu excentré, là où l'avenue du Parmelan sera créée bien des années plus tard.

Désormais, les anciennes prisons sont libres de toute occupation.

Mais la ville qui s'était montrée empressée de procéder à leur démolition, semble ne plus s'intéresser à ce dossier...

Les bâtiments, laissés à l'abandon, se détériorent lentement mais sûrement, ils risquent de s'écrouler.

Nouvelle condamnation

En 1884, le conseil municipal se prononce à nouveau pour la destruction du Palais de l'Île : l'emplacement libéré sera utilisé pour des « bains publics » et pour des lavoirs couverts. Mais le conseil abandonne le projet, le considérant comme trop coûteux.

Dix années plus tard, les anciennes prisons menaçant ruines, le conseil municipal est appelé à statuer sur le maintien du bâtiment ou sa démolition.

Après une longue et sérieuse période d'étude, le 14 juin 1895, les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer définitivement sur l'avenir du Palais, un dossier ouvert depuis une trentaine d'années. Le conseil municipal vote à une large majorité la démolition : 14 voix contre 5 !

Mais le conseil municipal se prononce pour une démolition accompagnée d'un aménagement complet de l'île, ce qui nécessitera d'acquérir l'ensemble des propriétés privées.

C'est là un projet ambitieux qui, pour l'instant, dépasse les possibilités qu'offre le budget municipal. En attendant, on ne touchera à rien !

Par contre, si le vote du conseil municipal a été majoritaire pour la démolition, il n'est plus unanime comme il l'avait été au début.

L'opinion publique a elle aussi évolué. Au sein de l'Académie florimontane qui s'était plutôt résignée à la démolition, l'abbé Ducis avait conclu son histoire du Palais de l'Île par le souhait que ce monument « témoin de toutes les vicissitudes d'Annecy » soit conservé.

La presse locale accueille les points de vue passionnés des Annéciens favorables, ou défavorables, au maintien du Palais de l'Île.

Le Palais de l'Île trouve un défenseur de choix en la personne de l'écrivain et poète, André Theuriet. Le 15 juillet 1896, l'écrivain, fidèle des bords du lac et de Talloires et bientôt membre de l'Académie, plaide son maintien dans un quotidien national. L'article est aussitôt relayé par l'hebdomadaire régional Les Alpes du 19 juillet. Theuriet, qui a donné une dimension nationale au débat, donne une description poétique du Palais de l'Île et de la ville ancienne : « Ce vieux quartier - une Venise en miniature - le plus amusant et le plus curieux de la cité savoyarde ».

Le Palais de l'Île, enjeu de la vie municipale

Le Palais de l'Île devient un enjeu de la politique locale. Les élections municipales de 1896 cristallisent à nouveau les passions autour de l'avenir du monument. Les conseillers sortants, déjà réélus au premier tour, diffusent une affiche pour défendre le point fort de leur programme : « L'œuvre entreprise, c'est l'assainissement et l'embellissement d'Annecy. Le passé répond de l'avenir : bientôt, les anciennes prisons et les mesures qui l'entourent tomberont sous la pioche des démolisseurs ».

Au nom de « l'assainissement », les listes se prononcent pour la disparition du « vieux Palais ». Un impôt « spécial démolition » est voté en 1896 !

Inespéré !

Le 6 mai 1898, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts a nommé Charles Suisse comme architecte en chef des Monuments historiques de Haute-Savoie. Cet homme de l'art, d'origine bourguignonne, se montre très actif : il alerte sur le cloître d'Abondance, il veut sauver les ruines de l'abbaye de Saint-Jean d'Aulps et il a demandé à visiter le château d'Annecy et le Palais de l'Île. A la suite de cette visite, le conseil municipal rapporte que l'État voudrait conserver les anciennes prisons car « leur destruction serait regrettable au point de vue général et au point de vue historique et pittoresque pour la ville d'Annecy ». La Commission des Monuments historiques est prête à dégager un crédit de 6 000 francs « pour conserver ce vieil édifice qui résume le passé judiciaire de la ville d'Annecy et aura une si grande attraction sur les étrangers ».

Par 13 voix contre 2 et 1 abstention, le conseil municipal du 19 août 1899 accepte le classement du Palais de l'Île au titre de « Monument historique ». C'est une majorité sans équivoque - et quand même inattendue - qui s'est prononcée pour conserver les vieilles prisons.

Le préfet Émile Moussard transmet immédiatement l'accord de la ville au ministère ; il l'accompagne d'une recommandation : « Le vœu unanime de la population serait que l'État pût faire procéder pour sa part et le plus rapidement possible, à la restauration de ce vieux Palais cher aux Annéciens, qui ne tardera pas à tomber en ruines ».

Le préfet Moussard se montre optimiste : bon nombre d'Annéciens restent farouchement opposés au Palais de l'Île, sujet permanent de débats dans la presse.

Le 16 février 1900, le ministre Georges Leygues signe l'arrêté de classement du Palais de l'Île comme Monument historique. C'est le premier monument classé d'Annecy et c'est la date officielle à partir de laquelle le Palais de l'Île échappe à la démolition.

Sans attendre, les premiers travaux de restauration sont lancés.

Mais ce n'est pas fini ! Les élections municipales de 1904 placent à la tête de la municipalité les plus fervents « démolisseurs » du Palais de l'Île.

Dernière tentative pour faire disparaître le monument : demander son déclassement. La nouvelle municipalité s'y emploie.

Cependant, elle se heurte à une fin de non-recevoir très ferme du ministère.

Le Palais de l'Île, qui deviendra le monument emblématique d'Annecy, est définitivement sauvé après plus de quarante années d'incertitude !

D'après l'étude de Michel Amoudry, président des Amis du Vieil Annecy :
« Qui a sauvé le Palais de l'Île d'une destruction programmée ? »

PRÉSERVER UN ÉDIFICE PITTORESQUE

« Le Palais de l'Isle n'offre à l'œil ni l'élégance des belles lignes architecturales, ni la somptuosité du décor. Il y a plus et mieux : autour de ses murailles et de sa tourelle pointue, la musique des eaux vives, la caresse verdoyante des feuillés, le mystère des voûtes sonores, la couleur et l'amusant dessin des façades du quai forment un harmonieux et suggestif accord. »

André Theuriet, dans Le journal du 15 juillet et Les Alpes du 19 juillet 1896

Un témoin architectural

Le Palais de l'Île illustre l'évolution des modes de construction au Moyen Âge. La partie la plus ancienne correspond à une grosse tour quadrangulaire, parfois appelée domus (maison). Elle est reconnaissable à son appareil irrégulier de blocs calcaire, de pierre de molasse et de galets et conserve la trace de modifications. L'aile longeant le petit bras du Thiou se distingue par un grand appareil de pierres taillées de calcaire jaune et trouées au milieu pour être levées au moyen de la louve, une pince recourbée. Au 16^e siècle, des modifications sont apportées : des arcs en anse de panier sont ouverts sur la façade d'entrée. De nouvelles ouvertures en pierre calcaire dure sont créées.

Restauration

Afin de conserver durablement le monument, des travaux de restauration de la charpente et des couvertures en tuiles plates ont été réalisés. Dès l'étape du diagnostic, les travaux ont eu comme objectifs de conserver « l'authenticité du monument comme celle de chaque ouvrage qui le constitue, son histoire et surtout l'image emblématique qu'il représente aux confins du territoire alpin » argumente Manuelle Héry, architecte du patrimoine et maître d'œuvre des travaux.

La charpente

Préalablement au chantier, un diagnostic précis de la charpente a été réalisé. Conformément à la déontologie de la restauration monument historique, le maintien d'une majorité des pièces d'origine a été privilégié. Celles qui étaient à remplacer et à conforter ont été repérées et quantifiées suivant l'avis de la conservation régionale des monuments historiques. En accompagnement du travail des charpentiers, une lecture archéologique a été menée.

L'objectif d'un chantier monument historique est toujours de conserver l'authenticité des ouvrages anciens et de maintenir des éléments anciens comme témoignages des savoir-faire du passé.



LES TRAVAUX 2016-2017

LES TRAVAUX DE CHARPENTE

La restauration de la grande charpente

Grâce à l'analyse archéologique réalisée au début du chantier de restauration, on distingue la grande charpente qui couvre le bâtiment perpendiculaire au Thiou. Elle est datée en partie de la seconde moitié du 16^e siècle. Des déformations importantes, des désassemblages et le mauvais état de plusieurs pièces, ont entraîné le choix du démontage et du remontage avec des pièces anciennes et des pièces neuves.



Grande charpente. Démontage de la structure, cliché AAH, novembre 2016

*La dendrochronologie est une méthode scientifique permettant d'obtenir des datations précises de pièces de bois en comptant et en analysant la forme et l'épaisseur des anneaux de croissance des arbres.



Aile de la Monnaie. Dépose des matériaux de couverture, cliché Dominique Lafon, juillet 2016

La charpente de l'aile de la Monnaie

Le chantier de restauration du Palais de l'Île a été l'occasion de porter un regard plus attentif au monument historique. L'analyse archéologique et les travaux nous ont rappelé que l'aile de la Monnaie, apparue au 14^e siècle dans l'histoire de l'édifice, a été reconstruite dans la seconde moitié du 18^e siècle.

Grâce à une analyse dendrochronologique*, la charpente en place a été datée du début du 19^e siècle. Elle présentait des déformations et des pièces étaient cassées. Le chantier a permis de la consolider.



Aile de la Monnaie. Détail d'un assemblage, cliché AAH, août 2016



Grande charpente démontée, cliché AAH, décembre 2016

LES TRAVAUX DE MAÇONNERIE

La restauration des façades

Le Palais de l'Île est caractérisé par des façades de pierre sans enduits de protection. Cet aspect date de la restauration du début du 20^e siècle. L'architecte avait proposé de mettre à nu l'ensemble des façades anciennement enduites. La restauration de 2016-2017 a maintenu ce choix. Elle a eu lieu en trois étapes : piquetage des joints en ciment, nettoyage des murs par hydro-gommage et rétablissement des joints en mortier de sable et de chaux. Selon les façades, les joints sont plus ou moins couvrants et mettent en valeur les éléments archéologiques. Le travail de restauration des façades a été précédé de relevés et d'observations archéologiques dont les résultats seront disponibles au cours de l'année 2018.



La restauration de la façade Nord

La façade Nord du Palais de l'Île conserve des traces d'ouvertures anciennes en pierre de molasse*, reconnaissable à sa couleur verdâtre. La restauration a eu pour objectif de les mettre en valeur par des joints de mortier posés en retrait. La restauration s'est faite en trois étapes : piquetage des joints anciens, hydro-gommage des pierres et rétablissement des joints de mortier sable et chaux.

*La pierre de molasse est un grès argileux, tendre et souvent de couleur verte



La restauration de la corniche du bâtiment

La partie supérieure des murs est surmontée d'une corniche en pierre qui permet de rejeter les eaux de pluie loin de la façade. Dans l'architecture du Palais de l'Île, c'est un simple bandeau en pierre de molasse qui avance légèrement en surplomb du mur.

Les murs n'étant pas tous à la même hauteur, la corniche est recouverte parfois d'une arase* de pierres sur laquelle repose la charpente. Au cours du chantier de restauration, une reprise importante de ces arases a été nécessaire. La corniche, en bon état général, a été l'objet d'interventions ponctuelles avec des changements de pierres.



Aile de la Monnaie, dégagement de la corniche, septembre 2016

*Ici, l'arase est une rangée de pierres, posée sur la corniche qui permet d'obtenir un même niveau partout.



Palais de l'Île, juillet 2017, cliché Dominique lafon

LA RESTAURATION DES COUVERTURES

Même si le promeneur était séduit par l'aspect des toitures anciennes, celles-ci n'assuraient plus leur rôle d'étanchéité. De plus, les nombreuses campagnes d'entretien ont nui à l'unité des couvertures. Certains versants étaient recouverts d'un panachage de tuiles plates de deux formes : en écaille, modèle courant localement, et en pointe, appelée fer de lance. L'architecte Manuelle Héry, chargée de la maîtrise d'œuvre, a choisi de restaurer l'ensemble des couvertures avec ce mélange de formes de deux coloris - rouge et brun. Les tuiles ont été spécialement fabriquées par la tuilerie Blache de Loire-sur-Rhône au sud de Lyon.



Tour des latrines, toiture,
cliché Dominique Lafon, juillet 2016



Pan de toit Nord du bâtiment principal, cliché
Dominique Lafon, juillet 2016



Ancienne chapelle, pose des tuiles neuves,
cliché AAH, juin 2017

LES ÉQUIPES DU CHANTIER ET LES FINANCEMENTS

Un diagnostic sanitaire commandé par la Communauté de l'agglomération d'Annecy (C2A) qui assure alors la gestion du Palais de l'Île, est rédigé en 2009 par le Cabinet Grange-Chavanis. Il établit que la charpente présente un déversement menaçant la pérennité du bâtiment. Des chutes de tuiles ont obligé l'installation en 2014 des filets de protections.

Ces travaux concernent donc avant tout la sécurité.

Afin de conserver une unité sur la bâtiment, une réfection légère des façades a également été entreprise ainsi qu'une mise aux normes électriques et un remplacement des appareils de chauffage. Cette restauration a aussi constitué l'occasion d'une mise en valeur, dans sa globalité, de l'enveloppe extérieure du monument.

Ces travaux ont impliqué la fermeture aux visiteurs pendant la première phase de travaux, d'avril 2016 à juin 2017. Durant cette période, c'est au Mémorial Salésien qu'étaient expliqués les travaux réalisés et leur évolution.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'équipe :

Manuelle Héry/UBC Ingénierie/SETIC en février 2015.

Le parti pris de l'architecte était celui d'une conservation - lorsque cela était envisageable - de toutes les pièces de charpente d'origine.

Les entreprises retenues sur appel d'offres et agréées « monuments historiques » ont été les suivantes :

- ▶ **Archéologie du bâti** : ARCHEODUNUM
- ▶ **Charpente-couverture** : LES MÉTIERS DU BOIS
- ▶ **Maçonnerie-pierres de taille** : JACQUET
- ▶ **Échafaudages** : CIREME
- ▶ **Électricité** : RCE

Une des difficultés du chantier a été la question de l'accès et des livraisons de matériaux. Une aire de stockage-zone de chantier a été aménagée au pied de l'église Saint-Maurice.

La possibilité d'une intervention en zone très touristique et commerçante a constitué une deuxième difficulté.

L'objectif était de limiter la gêne à une seule saison touristique.

Une communication précise était engagée en ce sens par la Ville.

Une prescription d'archéologie du bâti a été établie par l'État. Elle a été réalisée par ARCHEODUNUM. Son rapport remis à la fin du mois de novembre 2017 doit permettre d'améliorer la connaissance de l'histoire de la construction du bâtiment.

LES ÉQUIPES DU CHANTIER



Lucie Demiaute, CIREME
Benoît Darchieux, Les Métiers du bois
Manuelle Héry, architecte du patrimoine
Patrick Bisoli, Jacquet



Jimmy Poizeuil, charpentier,
Les métiers du Bois



Adrien Grasland,
tailleur de pierre, Jacquet



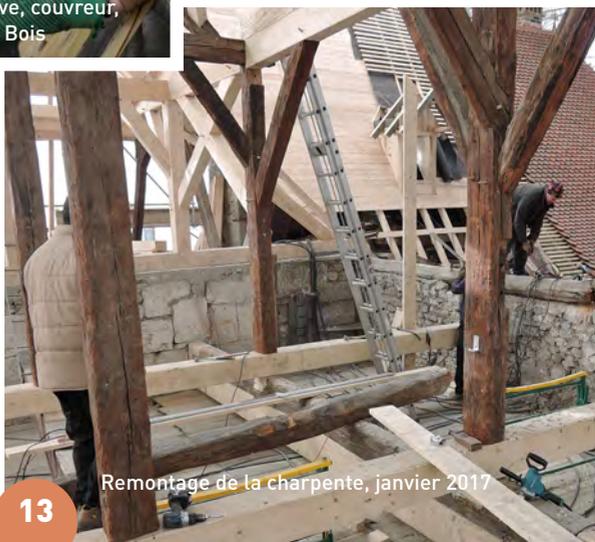
Thierry Dutraive, couvreur,
les Métiers du Bois



Christophe Jalliffier-Verne,
maçon, Jacquet



Baptiste Aufranc, charpentier,
les métiers du Bois



Remontage de la charpente, janvier 2017



PLANNING

**Février
2016**

Désignation des entreprises et de l'opérateur chargé des fouilles archéologiques par la C2A.

**Mai
2016**

Début des travaux avec installation d'un échafaudage en parapluie permettant de protéger l'intérieur du bâtiment.

**Mai
2017**

Fin des travaux sur le corps principal du bâtiment

**1^{er} juillet
2017**

Réouverture au public du Palais de l'Île à l'exception de la cour et de la Chapelle.

**Septembre
2017**

Achèvement des travaux par la restauration extérieure de la cour et de la Chapelle.



LES FINANCEMENTS



COÛT

L'opération a coûté à ce jour

1 750 236 € TTC

soit

1 458 530 € HT



FINANCEMENTS

Une subvention de l'État a été attribuée à hauteur de

431 227 €

sur la base de 40% des dépenses hors taxes subventionnables.

Le Conseil Départemental de Haute-Savoie a participé à hauteur de

100 000 €

La charge Communauté de l'agglomération d'Annecy/Commune nouvelle d'Annecy s'est donc élevée à

1 219 009 €





Aile de la Monnaie, pose des chevrons, octobre 2016



Détail façade Nord restaurée, juin 2017



Façade Nord, cliché Hélène Avan, 1983



Cliché Cochard, photothèque des musées d'Annecy



cliché Frédéric Peccoud photothèque des musées d'Annecy



PALAIS DE L'ÎLE
MUSÉES D'ANNECY



Conception-réalisation :
Direction de la communication ■ Ville d'Annecy
Photos : photothèque Ville d'Annecy
Imprimé par nos soins sur papier recyclé - octobre 2017